



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 19 Mai 2022

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 39
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 10
Nombre de membres excusés : 8
Nombre de membres absents : 4

Date de convocation :
13 mai 2022

Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :

et affichage le :

8 - Domaines de compétences par thèmes
8.8 - Environnement

Objet : ATMO Normandie – Surveillance de la qualité de l'air : Adhésion de l'Intercom de la Vire au Noireau

L'an 2022, le 19 mai à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 13 mai 2022.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 13 mai 2022.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Jean ELISABETH		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE			X : M. Pascal DALIGAULT		
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			X : Mme Catherine CAILLY		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD*				X	
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE				X	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO					X
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE		X : M. Jacques FAUTRARD			
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT			X : M. Gilles PORQUET		
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU				X	
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY			X : M. Georges RAVENEL		
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE*				X	
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL			X : M. Marc GUILLAUMIN		
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			X : M. Régis DELIQUAIRE		
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN				X	
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS				X	

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VALDALLIERE

M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU				X	
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER			X : M. Gilles FAUCON		
Mme Sabrina SCOLA	X				

VIRE NORMANDIE

M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLE			X : Mme Annie ROSSI		
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE	X				
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER			X : M. Gérard MARY		
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	38	1	10	8	4
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			39		
Quorum En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021)			21		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*) *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021)			49		

*Le suppléant de M. Daniel BREARD, Arnaud BREARD, ainsi que la suppléante de M. Christian MARIETTE, Mme Martine TREMPU, sont également excusés.

Mme Catherine GOURNEY LECONTE donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

La qualité de l'air est aujourd'hui un enjeu central. Enjeu de transition énergétique, sanitaire et sociétal, économique et réglementaire la surveillance de la qualité de l'air est nécessaire.

ATMO Normandie est une association de Surveillance de la Qualité de l'Air en Normandie agréée par le Ministère de l'Ecologie. C'est un observatoire qui poursuit un objectif d'intérêt général et a pour mission de surveiller et d'informer le public sur la qualité de l'air en Normandie.

Les collectivités territoriales peuvent adhérer à cette association afin d'intégrer l'air dans leurs plans et programmes et sensibiliser les élus et les citoyens aux problématiques de pollution atmosphérique sur le territoire.

En adhérant à ATMO Normandie la collectivité connaîtra mieux les enjeux de l'air respiré et évaluer les impacts des actions. Les données de surveillance et de qualité de l'air sont nécessaires pour alimenter le Plan Climat Air Energie Territorial qui devra faire l'objet d'un bilan à mi-parcours en 2023 (notamment les 12 polluants réglementés).

Concrètement d'adhésion à l'ATMO Normandie offre la possibilité à l'Intercom de la Vire au Noireau de travailler sur la qualité de l'air dans le cadre de programmes mutualisés et actions développés par l'ATMO :

- Apporter une expertise « air » dans le cadre de réunions relatives aux plans et programmes de la collectivité ;
- Aider à exploiter et à interpréter les données de la qualité de l'air disponibles sur le territoire (et mise en regard des autres territoires) ;
- Extraire des données fines issues de l'inventaire d'émission d'Atmo Normandie pour affiner les diagnostics ;
- Co-construire des indicateurs de suivi des actions mises en place dans les plans et programmes ;
- Accueillir la collectivité » au sein du réseau des référents air des collectivités membre d'Atmo Normandie ;
- **Donner accès au programme SCOLAIRE (aide pour répondre à la réglementation sur la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public ; Décret n° 2015-1000 du 17 août 2015) ; et ce pour les établissements scolaires sélectionnés**
Action B3.3 du PCAET (aujourd'hui réalisée qu'en partie).
- Contribuer à la surveillance régionale et indépendante de la qualité de l'air et à sa gouvernance et le valoriser dans sa communication vis-à-vis des citoyens et acteurs économiques ;
- Disposer de l'accompagnement d'Atmo Normandie sur divers sujets selon les priorités locales : notamment odeurs, pollens, pesticides...
- Cartographier les courses de pollutions.

L'adhésion à ATMO Normandie est inscrite dans le plan d'action du PCAET : action P3.4.

Les montants de cotisation et les niveaux d'adhésion pour l'Intercom de la Vire au Noireau sont calculés selon le potentiel fiscal à hauteur de 20% et la cotisation s'élève à 19 cts/ habitant. Le montant de « Renforc'air » est divisé par deux par rapport à « Innov'Air ».

La cotisation de l'Intercom de la Vire au Noireau pour la cotisation Renforc'air est de 4 350,50 €

Suivant les avis favorables de la commission « Transition Énergétique » réunie le 18 mars 2022 et du Bureau communautaire réuni le 2 mai 2022, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adhérer à l'association ATMO Normandie
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir ainsi que tout document s'y rapportant,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget principal 2022.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	49	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

